



## **Quelques conseils** pour un bon fonctionnement de votre installation.

La maintenance de votre installation est sous votre responsabilité. La chaudière, ainsi que le circuit hydraulique ( l'eau qui circule dans vos radiateurs) doivent être contrôlés une fois par an. Les assurances ne prennent pas en charge le manque d'entretien.



La pression dans le circuit de chauffage doit restée constante. Si vous constater une chute, ouvrez les robinets de remplissage pour ajouter de l'eau dans le circuit. Dès que cette dernière revient à une valeur correcte ( entre 1,5 et 1.8 bars) refermer les robinets. Un appoint, une à deux fois par an, est normal. Purger vos radiateurs s'ils font du bruit (gargouillis) et refaite l' appoint en eau.



Attention, ne remplissez jamais votre installation de chauffage avec de l'eau provenant d'un adoucisseur utilisant du sel. Le traitement Sentinel est incompatible avec l'eau adoucie.



Pour bénéficier de la même température dans deux pièces distinctes, les réglages peuvent être différents, principalement en raison de l'exposition (Nord, Sud). Ne couper jamais le radiateur dans une pièce inoccupée ( la maintenir à 16, 17°C), la chaleur migrerait des pièces adjacentes, ce qui provoquera une surconsommation.



Vous pouvez faire un abaissement de la température, lorsque vous êtes absent( ou la nuit), mais ne baisser pas la température de plus de 3°C, vous dépenserez plus d'énergie (que vous n'en économiserez) pour revenir à la température de confort.



N' aérez pas trop longtemps vos pièces, il vaut mieux 2 fois par jour et à fond, 5 minutes environ. Fermez les robinets thermostatiques. Seul l' air consommé sera évacué et non la chaleur emmagasinée dans les meubles et dans les murs.



S'il fait sombre dehors, fermez les rideaux ou les volets. Pour les pièces c'est comme la couverture pour les personnes. Les économies d'énergie sont de 4 % environ.



Les purgeurs automatiques servent à dégazer votre installation. En période de fonctionnement normal, ils doivent être fermés.



Si vous démontez les radiateurs, pour faire des travaux de peintures par exemple, il faut récupérer l'eau de vidange. Elle contient un produit anti-corrosion. Dans le cas contraire, il faudra refaire le contrôle de la concentration du traitement, et éventuellement refaire l'appoint. Attention, le produit est coûteux, prenez vos précautions.



Si le radiateur est froid, c'est que la température désirée est atteinte. Alors ne touchez pas inutilement aux thermostats et à la régulation.



Lorsque vous faites le ravitaillement de votre citerne à mazout, il faut couper l'alimentation électrique de votre chaudière et patienter environ 4 heures, avant de la remettre en fonctionnement. Lors du remplissage, les dépôts se mettent en suspensions et risquent d'encrasser le gicleur. Ce qui entraînerait au mieux, une mauvaise combustion, au pire une panne de votre brûleur.



Si vous possédez une chaudière à ventouse, ne bouchez jamais la sortie de cette dernière. (lors de la pose du crépis par exemple). Votre chaudière se mettrait en panne. De même, les ventilations de votre maison ne doivent en aucun cas être obturées.



Si vous détectez une odeur de gaz en entrant dans une pièce, n'allumez pas l'éclairage, n'utilisez aucun appareil électrique (risque d'étincelles, donc d'explosion). Ouvrez les fenêtres pour ventiler la pièce, fermé immédiatement l'arrivée de gaz.



Pour rechercher une fuite, utilisez de l'eau savonneuse et un pinceau, que vous passerez sur les raccords et les soudures. Elle se manifeste par l'apparition de bulles. Dans tous les cas, il est préférable de nous contacter.



Vous pouvez également faire appel à votre distributeur de gaz (GAZ DE FRANCE), le service "Urgence Gaz" fonctionne 24/24 heures et 7/7 jours.



1a, rue du Langhurst 68310 WITTELSHEIM

Tél: 03 89 55 35 06 Fax: 03 89 55 36 07

**[www.sasdellanegra.fr](http://www.sasdellanegra.fr)**

Mail: [contact@sasdellanegra.fr](mailto:contact@sasdellanegra.fr)